

DR. RÉKA VARGA



2023-2027



Dr. Réka Varga, maître de conférence sur le droit international public à l'Université catholique Péter Pázmány (Budapest), experte largement reconnue en droit international.

Elle est une ancienne conseillère juridique du Comité international de la Croix-Rouge (CICR), ainsi qu'une ancienne conseillère juridique et directrice de Département du Droit international au Ministère des Affaires étrangères et du Commerce de la Hongrie, et occupe à présent le poste de conseillère principale du droit international dans le Ministère de la Justice de la Hongrie. Dr. Varga est aussi actuellement membre de la Commission internationale humanitaire d'établissement des faits.

Dr. Réka Varga est une universitaire de renom ayant également une expérience professionnelle pratique dans le domaine du droit international. Elle a été invitée comme conférencière à approximativement 100 conférences ou cours de formation en Europe et dans d'autres parties du monde, telles qu'à la section du droit international de l'American Bar Association, de l'Université Saint Louis au Missouri, ou à l'OSCE, et également à REDRESS/FIDH, CICR, à la Fédération Internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, l'ONU BICAH, l'Académie de Défense du Royaume-Uni, ministères hongrois ou étrangers, et également les forces armées. Elle est l'auteure de publications dans des domaines différents du droit international, et a contribué à publier l'Annuaire hongrois du droit international et du droit européen en tant que première rédactrice en chef adjointe. Étant chargée de formations et de conférences avec une grande expérience pour des audiences diverses, y compris les gouvernements et les forces armées, elle a toujours cherché à interpréter le droit international en prenant en considération les conséquences pratiques de son application. Au vu de ses aspirations professionnelles, elle a été désignée comme directrice adjointe du cours de Vienne sur le droit international pour des conseillers militaires, une formation pratique et théorique incontournable, bien reconnue par les juristes en Europe.

Son expérience pratique dans le domaine du droit international l'a rendue une excellente négociatrice dans les négociations avec les États et les organisations internationales sur des sujets tels que le droit international humanitaire (DIH), le droit pénal international, les accords de siège, le droit des traités internationaux, les immunités, les accords de défense, les droits de l'homme, et la révision de La Convention relative au régime de la navigation sur le Danube. Ses connaissances de DIH et du droit pénal international sont largement respectées.

Elle est talentueuse, énergique, d'une très grande probité qui s'efforce d'atteindre un compromis dans les débats, avec une personnalité dynamique. Elle écrit et parle couramment l'anglais et l'allemand, et elle a des notions de base de français.



Dr. Varga possède de vastes connaissances théoriques et pratiques du droit international et de son application par les États. Elle suit les courants actuels, les questions professionnelles, les défis, les conséquences pratiques de la codification, et le développement du droit international.

Dr. Réka Varga est l'une des rares femmes candidates pour membre de la CDI. Il est extrêmement important de promouvoir une représentation équilibrée des femmes et des hommes dans le corps des experts de la CDI. La CDI n'a pas eu de membres hongrois depuis 1976, La CDI devrait représenter toutes sortes de cultures juridiques et, ainsi promouvoir à travers la participation des membres de toutes les régions du monde.

La Hongrie vous serait très reconnaissante pour votre soutien précieux au Dr. Réka Varga.

CARRIÈRE ACADÉMIQUE

- Presque deux décennies d'enseignement universitaire du droit international, du droit humanitaire international, et du droit pénal international.
- Nombreux livres et publications dans des périodiques nationaux et internationaux en anglais et en hongrois.
- Presque 100 conférences professionnelles données dans des congrès nationaux et internationaux, ainsi que dans des cours de formations.

EXPÉRIENCE PRATIQUE

- Administration publique (Ministère des Affaires étrangères et du Commerce de la Hongrie, Ministère de la Justice, Bureau du Commissaire des Droits fondamentaux de la Hongrie).
- Organisations humanitaires (Croix-Rouge de Hongrie, Comité international de la Croix-Rouge).
- Solide approche pratique forgée par sa participation aux travaux de la Sixième Commission (questions juridiques) de l'ONU, du Groupe de Travail de Droit International Public de l'Union Européenne (COJUR, COJUR ICC), du Comité Ad Hoc de Droit international (CAHDI) Du Conseil de l'Europe, des Conférences internationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, et des réunions de l'Initiative conjointe de la Suisse et du CICR pour le renforcement du respect du droit international humanitaire.
- Expérience professionnelle dans diverses organisations internationales, étant membre de la Commission internationale humanitaire d'établissement des faits, de l'Agence des Droits fondamentaux de l'Union européenne, de l'Institut international de droit humanitaire (Sanremo), et de la Cour permanente d'Arbitrage.
- Compréhension profonde des aspects pratiques du droit international humanitaire, plus de 20 ans d'expérience : formations données pour les forces armées en Europe ou ailleurs dans le monde, missions locales au Moyen-Orient.
- Expérience dans l'élaboration des traités bilatéraux et multilatéraux avec les gouvernements ou les forces militaires sur l'application du droit international humanitaire.
- Ex-présidente de la Commission interministériel de Hongrie pour l'application du droit international humanitaire.
- Ex-présidente de la Commission préparatoire pour la modernisation de La Convention relative au régime de la navigation sur le Danube.

POSTES PRÉCÉDENTS

- Secrétaire générale, Bureau du Commissaire des Droits fondamentaux de la Hongrie.
- Conseillère juridique, Directrice de Département, Département du Droit international, Ministère des Affaires étrangères et du Commerce de la Hongrie.
- Conseillère principale, Croix Rouge de la Hongrie.
- Conseillère juridique, Comité international de la Croix-Rouge (CICR), Délégation régionale pour l'Europe centrale.

ÉDUCATION

- 2013** Docteure en droit, PhD (summa cum laude), Université Catholique de Pázmány Péter, Budapest. Titre de la thèse de doctorat : Les défis des poursuites au niveau national des crimes de guerre avec une attention spéciale aux garanties de la justice pénale.
- 2007** Examen du barreau de l'État hongrois.
- 1995 - 2001** Master 2 en droit, Université Loránd Eötvös, Faculté de droit, Budapest.

PUBLICATIONS SÉLECTIONNÉES

- Décision numéro 53/1993 de la Cour constitutionnelle de Hongrie – Crimes internationaux sans limite dans le temps, In: 100 décisions principales de la Cour constitutionnelle de Hongrie 1990-2020 (Ed.), Centre des Sciences sociales, Institut des Études de Droit, Académie des Sciences de Hongrie, Budapest, 2021 (publication en voie de préparation).
- Violence sexuelle dans les conflits : raisons des provisions de droit applicables, et des réponses humanitaires. In: Le rôle du droit international au 21^e siècle (Ed.), Maison d'édition de l'université ELTE, Budapest, 2021 (publication en voie de préparation).
- Le conflit au Haut-Karabakh: appréciation par le droit international et la position hongroise In: Pázmány Études de droit, Nr. 2020/11.
- Certains facteurs qui ont des effets sur le respect du droit international humanitaire. In: Annuaire hongrois du droit international et du droit européen 2019, Maison d'édition Eleven International, à La Haye, 2020.
- Protection du courrier diplomatique dans le droit international. In: Pázmány Études de droit, Nr. 2019/01.
- Procédures et mécanismes pour assurer le respect du DIH In: Pocar (Ed.), Protocoles additionnels 40 ans plus tard: nouveaux conflits, nouveaux acteurs, nouvelles perspectives, IIDH, Milan, FrancoAngeli, 2018.
- Principes fondamentaux de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, et les activités humanitaires pendant la crise migratoire (en hongrois) In: Iustum, Aequum, Salutare, XII: 2, Budapest, 2016.
- Le cas Biszku repris: obligations du droit international et lacunes concernant les crimes communistes. In : Annuaire hongrois du droit international et du droit européen 2019, Maison d'édition Eleven International, à La Haye, 2016.
- Les défis des accusations domestiques des crimes de guerre concernant les garanties de la justice pénale. Pázmány Press, Budapest, 2014.
- Application domestique du statut de Rome concernant le système de la justice pénale hongroise (en hongrois) In: Kül-Világ (Monde extérieur), périodique des relations internationales, 2012/IV, Budapest.
- Les défis contemporains du droit international et le rôle du Comité international de la Croix-Rouge à l'application nationale (en hongrois). In : Liber Amicorum Prandler Árpád, Budapest, 2010.
- Règles et obligations du droit international humanitaire concernant le Comité international de la Croix-Rouge (en hongrois) In: Lois des conflits armés, Maison d'édition Zrínyi, Budapest, 2009.
- La Convention de La Haye de 1954 pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé et ses Protocoles (en hongrois). In: périodique de la protection des monuments hongrois, périodique de l'Office national de l'Héritage culturel, LII./2, 2008.
- Application et contraintes du droit international humanitaire – le rôle de la Cour pénale internationale In: Zborník z medzinárodnej konferencie – Collection des études de la conférence internationale: Medzinárodný trestný súd na zaciatku 21. storočia (Cour pénale internationale au début du 21^e siècle), Association slovaque du droit international à l'Académie des Sciences slovaque, Bratislava, 2007.
- La capacité d'application du DIH durant les conflits en ex-Yougoslavie: la guerre en Croatie (en hongrois). In: 10 ans après Dayton. La Hongrie au tournant du siècle. Recherches stratégiques à l'Académie des Sciences de Hongrie – Essais, 2006.
- Le nouvel emblème de la Croix-Rouge – la solution (en hongrois). In : Kül-Világ (Monde extérieur), périodique des relations internationales, III.2006/3-4, Tamás Lattmann et Réka Varga, 2006.

« Mon but a toujours été de lier la théorie à la pratique du droit international. Finalement, nous ne devons jamais oublier que le droit international n'est pas un domaine abstrait, mais une branche du droit ayant une grande pertinence pratique, appliqué par les États et les autres sujets, et qui concerne, en fin du compte, notre vie. Afin de répondre à la nécessité de réunir l'approche théorique bien fondée à l'application pratique du droit international, la Commission du droit international occupe une position unique lui permettant d'aborder des sujets qui constituent une préoccupation principale pour la communauté internationale. » Dr. Réka Varga